

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **855 897 DT**, un actif net de **826 631 DT** et un bénéfice s'élevant à **42 349 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans

le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant

à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 26 Mars 2025

**Le commissaire aux comptes :
SW EXPERTISE ET AUDIT**

Nabil ZRIBI

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<i>Note</i>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Portefeuille titres	4	<u>592 346,805</u>	<u>560 176,521</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		275 920,222	260 042,946
Obligations et valeurs assimilées		275 238,506	260 381,063
Titres des Organismes de Placement Collectif		41 188,077	39 752,512
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		<u>263 550,156</u>	<u>238 007,329</u>
Placements monétaires	5	231 694,482	77 285,464
Disponibilités		31 855,674	160 721,865
AC 3 - Créances d'exploitations		<u>0,000</u>	<u>9 717,890</u>
Créances d'exploitations		0,000	9 717,890
AC 4 - Autres Actifs		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>855 896,961</u>	<u>807 901,740</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Opérateurs créditeurs	6	8 282,801	2 897,768
Autres créditeurs divers	7	20 983,364	3 904,512
TOTAL PASSIF		<u>29 266,165</u>	<u>6 802,280</u>
ACTIF NET			
Capital	13	<u>807 939,759</u>	<u>784 280,379</u>
Capital en nominal		<u>784 280,379</u>	<u>784 464,915</u>
Capital en début de période		784 280,379	784 464,915
Emission en nominal		0,000	0,000
Rachat en nominal		0,000	0,000
Sommes non distribuables		<u>23 659,380</u>	<u>-184,536</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes non distribuables exercice en cours		23 659,380	-184,536
Sommes distribuables		<u>18 691,037</u>	<u>16 819,081</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,467	6,286
b - Sommes distribuables de l'exercice	13	18 689,570	16 812,795
ACTIF NET		<u>826 630,796</u>	<u>801 099,460</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>855 896,961</u>	<u>807 901,740</u>

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> 31 décembre 2024	<i>Exercice clos le</i> 31 décembre 2023
Revenus du portefeuille titres	9	32 138,992	30 424,965
Dividendes		17 691,476	26 511,275
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 447,516	3 913,690
Revenus des prises en pension de BTA		7 433,596	7 257,521
Revenus des placements monétaires		6 557,894	1 151,383
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	10	46 130,482	38 833,869
Charges de gestion des placements	11	-22 916,984	-17 332,689
REVENUS NET DES PLACEMENTS		23 213,498	21 501,180
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	12	-4 523,928	-4 688,385
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 689,570	16 812,795
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 689,570	16 812,795
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 459,860	8 457,863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-27 708,130	-8 633,126
Frais de négociation		-92,350	-9,273
Résultat non distribuable		23 659,380	-184,536
RESULTAT NET DE LA PERIODE		42 348,950	16 628,259

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-24	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-23
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		<u>42 348,950</u>	<u>16 628,259</u>
Résultat d'exploitation		18 689,570	16 812,795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 459,860	8 457,863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-27 708,130	-8 633,126
Frais de négociation de titres		-92,350	-9,273
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		<u>-16 817,614</u>	<u>-6 413,770</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Souscriptions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
-Capital		0,000	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0,000	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		0,000	0,000
-Droits d'entrée		0,000	0,000
Rachats		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
-Capital		0,000	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0,000	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		0,000	0,000
-Droits de sortie		0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		25 531,336	10 214,489
<u>ACTIF NET</u>			
En début de l'exercice		801 099,460	790 884,971
En fin de l'exercice		826 630,796	801 099,460
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
En début de l'exercice		6 446	6 446
En fin de l'exercice		6 446	6 446
VALEUR LIQUIDATIVE		128,239	124,278
TAUX DE RENDEMENT		5,29%	2,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2024

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS DEFENSIF :

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hé lion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hé lion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 592 346,805 DT et se détaille comme suit :

<u>CODE ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% actif Net</u>
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		260 131,368	275 920,222	33,38%
-	<u>Actions</u>	-	-	-	-
TN0001800457	BIAT	664	31 657,876	62 269,256	7,53%
TN0001000108	MONOPRIX	1 720	33 527,268	6 106,000	0,74%
TN0001100254	SFBT	4 708	53 285,298	54 857,616	6,64%
TN0006560015	SOTUVER	1 945	24 480,600	24 685,940	2,99%
TN0007270010	TPR	6 100	31 545,067	38 564,200	4,67%
TN0003900107	UIB	1 722	40 400,800	38 443,650	4,65%
TN0003000452	ASTREE	378	18 954,914	17 388,000	2,10%
TN0007570013	EURO-CYCLES	200	5 094,000	2 352,600	0,28%
TN0007550015	CITY CARS	2 480	21 185,545	31 252,960	3,78%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		261 412,000	275 238,506	33,30%
	Bons du trésor assimilables		241 750,000	254 729,753	30,82%
TN0008000705	BTA062025	250	241 750,000	254 729,753	30,82%
	Obligations de l'emprunt national		19 662,000	20 508,753	2,48%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT 8.8%	200	19 662,000	20 508,753	2,48%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		39 496,300	41 188,077	4,98%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélion Monéo	68	7 292,535	7 340,736	0,89%
TN8CT05DVRC	FCP Hélion Actions Proactif	209	32 203,765	33 847,341	4,09%
TOTAL			561 039,668	592 346,805	71,66%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					69,21%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	588 146,93	157,854	-28 128,26	560 176,52	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	44 003,800			44 003,800	
Titres OPCVM	207 440,756			207 440,756	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0			0	
Obligations	0			0	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-70 365,877			-70 365,877	-28 148,977
Titres OPCVM	-208 185,940			-208 185,940	440,847
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Variation des plus ou moins value latentes			51 459,860	51 459,860	
Variation des intérêts courus		7 817,685		7 817,685	
Soldes au 31 décembre 2024	561 039,668	7 975,539	23 331,598	592 346,805	-27 708,130

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 231 694,482 DT, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
<u>DAT DEFENSIF 7,49%</u> <u>93J 02012025 BIAT</u>	Dépôt à terme DAT DEFENSIF 7.49% 93J 02012025 BIAT	1	150 000,000	152 265,468	18,42%
<u>PL DEFENSIF 8,5% 28J</u> <u>060125 BTL</u>	Créances sur opérations de pensions livrées PL 9.15% 06022024 BTE	1	79 000,000	79 429,014	9,61%
	Total		229 000,000	231 694,482	28,03%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			27,07%	

6- Note sur les passifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 8 282,801 DT contre 2 897,768 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Gestionnaire - Rémunération fixe	1 291,793	1 251,700
Gestionnaire - Rémunération variable	6 691,782	1 346,048
Rémunération du dépositaire	299,226	300,020
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 282,801	2 897,768

7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 20 983,364 DT contre 3 904,512 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Commissaire aux comptes	3 354,808	3 315,889
Redevance CMF	70,033	67,861
Impôt à payer	124,555	120,762
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
Sommes à régler	17 033,968	-
Total PA2- Autres créditeurs divers	20 983,364	3 904,512

8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant :	784 280,379
Nombre de titres :	6 446
Nombre de porteurs de parts :	4

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis:	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	-
Nombre de titres rachetés:	-
Nombre de porteurs de parts sortants:	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	51 459,860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 27 708,130
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociations	- 92,350

Capital au 31-12-2024

Montant:	807 939,759
Nombre de titres:	6 446
Nombre de porteurs de parts :	4

9- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Dividendes	17 691,476	26 511,275
Des actions cotées	17 180,060	13 960,240
Des titres OPCVM	511,416	12 551,035
Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 447,516	3 913,690
Intérêts (BTA)	14 447,516	3 913,690
Total	32 138,992	30 424,965

10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2024 à 13 991,440 DT contre un solde de 8 408,940 DT au 31-12-2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Intérêts des dépôts à terme	5 919,833	0
Intérêts prise en pension de BTA	7 433,596	7 257,521
Intérêts des dépôts à vue	638,061	1 151,383
Total	13 991,440	8 408,940

11- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 22 916,984 DT au 31-12-2024 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération fixe du Gestionnaire	15 035,202	14 796,641
Rémunération variable du gestionnaire	6 691,782	1 346,048
Rémunération du Dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	22 916,984	17 332,689

12- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 4 523,928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	815,144	802,200
Rémunération CAC	3 353,084	3 530,885
Services bancaires	35,700	35,700
Publications	300,000	300,000
Autres charges	20,000	19,600
Total	4 523,928	4 688,385

13 -Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions ;

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables	Coupon
Exercices précédents	1,467	0	1,467	
01/01/2024 au 31/12/2024	18 689,570	0,000	18 689,570	2,899
Total	18 691,037	0,000	18 691,037	2,899

14- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

14.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	<u>2 024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	7,156	6,024	5,481	6,272	4,800
Charges de gestion des placements	-3,555	-2,689	-3,738	-2,842	-3,386
Revenu net des placements	3,601	3,336	1,743	3,430	1,414
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,702	-0,727	-0,747	-0,471	-0,677
Résultat d'exploitation (1)	2,899	2,608	0,996	2,959	0,737
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,002	-0,051
Somme distribuables de l'exercice	2,899	2,608	0,995	2,961	0,686
Variation des plus (ou moins) values potentielles	7,983	1,311	-0,239	-0,104	1,557
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-4,298	-1,339	6,835	-0,737	0,423
Frais de négociation	-0,014	-0,001	-0,020	-0,002	-0,003
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	3,670	-0,029	6,576	-0,843	1,977
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	6,570	2,580	7,572	2,115	2,714
Droit de rentrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,670	-0,029	6,576	-0,843	1,977
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	-0,002	0,014	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	3,670	-0,029	6,574	-0,829	1,983
Distribution de dividende	2,609	1,710	2,961	0,686	0,695
Valeur liquidative	128,239	124,278	122,694	118,085	116,639

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	2,81%	2,18%	3,10%	2,42%	2,93%
Autres charges/actif net moyen	0,56%	0,59%	0,62%	0,40%	0,59%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,29%	2,11%	0,83%	2,52%	0,59%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de « FCP Helion Actions défensif » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission annuelle de gestion de 1.55% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

Une commission de surperformance si « FCP Helion Actions défensif » réalise un rendement supérieur à un taux objectif égale au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la VL.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS DEFENSIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an.